

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 19 février 2020

Assurance Maladie Puy-de-Dôme

Contact : 06 32 65 62 62

Floriane.rogowicz@assurance-malade.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Signature du premier contrat finançant une communauté professionnelle territoriale de santé dans le Puy-de-Dôme (63)

La stratégie « Ma Santé 2022 » portée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, entend améliorer l'accès aux soins pour tous, partout sur le territoire.

La transformation du système de santé doit s'adapter aux besoins des patients, comme pouvoir accéder à un médecin pour une consultation sans rendez-vous, elle doit aussi répondre aux attentes des professionnels de santé qui aspirent à mieux coopérer entre eux et décloisonner davantage médecine de ville, hôpital et médico-social. Parmi les mesures et actions engagées, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) répondent particulièrement à ces deux enjeux. Un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) favorise, depuis cet été, leur déploiement.

Dans ce cadre, la communauté professionnelle de santé territoriale (CPTS) de Haute-Combraille et Volcans est créée depuis ce mercredi 19 février 2020, par la signature d'un contrat entre l'Assurance maladie, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et les porteurs de la communauté.

OBJECTIF : CRÉER UNE ORGANISATION TERRITORIALE AU SERVICE DES PATIENTS

Le rôle de la CPTS, et en particulier celle de Haute-Combraille et Volcans

La CPTS a pour rôle de coordonner les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile.

Dans le territoire de Haute-Combraille et Volcans, dont l'établissement sanitaire et le service d'urgence le plus proche est situé à plus de 30 min, **les professionnels de santé ont déjà mis en place différentes actions, soutenues pour la plupart par l'ARS et l'Assurance maladie, dans le but d'apporter une réponse aux besoins de soins des 18 750 habitants** des 38 communes du territoire. Ainsi, des consultations avancées dans certaines spécialités et des consultations de radiologie sont réalisées au sein de la maison de santé pluri-professionnelle de Pontgibaud ; des consultations par télé-médecine ou télé-expertise sont organisées en lien avec les services du CHU de Clermont Ferrand ; ou encore, des médecins généralistes sont formés à intervenir en avant-coureur des Services mobiles d'urgence, en tant que correspondants du SAMU.

La CPTS nouvellement créée compte 120 professionnels de santé libéraux¹ dont certains exercent au sein de 2 maisons de santé pluriprofessionnelles et collaborent avec les structures médico-sociales du secteur, notamment les 6 EHPAD (312 lits), les 4 services d'aide à domicile, le service de soins infirmiers au domicile (SSIAD), les maisons de service au public, les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), les MAIA, les maisons de services au public ; et aussi avec les établissements sanitaires les plus proches.

¹ 23 médecins généralistes,
43 infirmiers,
10 pharmaciens,
15 chirurgiens-dentistes,
4 sages-femmes
18 masseurs-kinésithérapeutes,
4 podologues,
2 orthophonistes,
1 orthoptiste.

LE PROJET DE SANTÉ DE LA CPTS DE HAUTE-COMBRAILLE ET VOLCANS

Une CPTS, c'est un projet de santé pour un territoire, défini par les professionnels de santé qui y exercent et adapté au plus près des besoins des habitants.

La CPTS de Haute-Combraille et Volcans a défini des objectifs au sein de son projet de santé, qui permettront de répondre aux besoins des habitants, spécifiques au territoire qui sont liés principalement à l'importance des distances, et aux difficultés de déplacement de nombreux patients et à l'éloignement d'une structure sanitaire.

Les objectifs de la CPTS de Haute-Combraille et Volcans, sont :

• Faciliter l'accès à un médecin traitant

La difficulté d'accès à un médecin traitant risque de s'accroître les prochaines années avec le départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes.

La CPTS souhaite corréliser la mission d'amélioration d'accès à un médecin traitant à celle de l'amélioration de l'attractivité. En effet, le principal levier identifié à ce stade par la CPTS est la poursuite de l'amélioration de l'attractivité du territoire, que ce soit par l'optimisation des conditions d'accueil des futurs professionnels de santé, ou par la poursuite de l'accompagnement des professionnels de santé en place et à venir. La CPTS travaille également à développer l'exercice coordonné sur son territoire. Dans ces circonstances, l'installation de 3 médecins généralistes est prévue d'ici 1 an.

• Améliorer la prise en charge des soins non programmés

Pour répondre à un besoin de soins non programmés et afin d'éviter aux patients de se rendre aux urgences par défaut, la CPTS de Haute-Combraille et Volcans propose de partager les plannings de chaque médecin généraliste afin d'anticiper et organiser les plages de soins non programmés chaque jour de 14h à 20h sur le territoire.

Pour répondre précisément à un besoin de soins non programmés nécessitant des visites à domicile sur un territoire vaste et montagneux, la CPTS expérimentera la téléconsultation entre le médecin généraliste d'astreinte de soins non programmés et le patient à domicile accompagné par un infirmier du secteur du patient. L'accès au dossier du patient est indispensable afin d'assurer la continuité des soins.

L'objectif est de permettre aux patients de ne pas rester sans réponse.

Lever cette difficulté est aussi un moyen d'améliorer les conditions de travail des médecins du territoire, et ainsi d'augmenter l'attractivité du territoire.

• Organiser le parcours pluri-professionnels

La CPTS de Haute-Combraille et Volcans instaurera une coordination des parcours afin de les optimiser lorsque ceux-ci nécessitent le concours de plusieurs professionnels du premier (généralistes) ou du second recours (spécialistes). La communauté définira des protocoles communs de prise en charge des patients. La CPTS souhaite débiter avec l'amélioration la prise en charge des patients à leur retour d'hospitalisation. Pour cela, elle mettra en place un coordonnateur/cadre de santé ambulatoire dont la mission principale sera de créer le lien avec les établissements de soins, pour mettre en place une démarche d'anticipation des retours au domicile en coordination avec le PRADO (service de retour à domicile des patients hospitalisés initié par l'Assurance Maladie), et développera l'utilisation de la messagerie sécurisée de santé (MSS) et le dossier médical partagé (DMP).

• Développer des actions territoriales de prévention

À partir du diagnostic précis réalisé pour le territoire, les axes de prévention déterminés par la CPTS, à ce jour sont : la prévention de la santé mentale, la prévention des pathologies associées au diabète, la prévention des pathologies visuelles (DMLA).

Les axes de prévention sont amenés à évoluer de manière à être adaptés au plus près des besoins des habitants.

• Développer la qualité et la pertinence des soins

La CPTS souhaite réaliser des groupes d'analyses de pratique et inviter les usagers à participer à la CPTS dans le cadre d'une démarche qualité.

- **Accompagner les professionnels de santé**

La CPTS, avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC) et sa coordinatrice du contrat local de santé, continueront à veiller à l'accompagnement des internes de médecine générale et des nouveaux professionnels de santé s'installant sur le territoire. La CPTS souhaite renforcer l'attractivité de ce territoire par ce qui a fonctionné jusque-là, à savoir développer l'exercice coordonné et l'accompagnement des professionnels de santé en proximité. Elle souhaite permettre à de nouveaux professionnels de santé de s'inscrire dans une collaboration à l'échelle territoriale.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CPTS DE HAUTE-COMBRAILLE ET VOLCANS PAR L'ASSURANCE MALADIE ET L'ARS

Les équipes de l'ARS et de la CPAM du Puy-de-Dôme ont accompagné activement les professionnels porteurs du projet en particulier dans **l'élaboration du projet de santé et l'aide au déploiement de ses missions**, par un dialogue et des échanges réguliers.

La collaboration dynamique avec la coordinatrice du contrat local de santé (CLS) du territoire, dont le poste est co-financé par l'ARS et le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles SMADT, a permis d'élaborer un diagnostic du territoire, de déterminer les actions de prévention à développer localement et d'accompagnement des professionnels de santé dans leur installation.

En complément, **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a versé une aide de 15 000 €** pour l'écriture du projet de santé.

L'Assurance Maladie finance quant à elle les missions et les moyens de la CPTS, pour un montant pouvant atteindre 220 000 €, sous réserve de l'atteinte des objectifs. Ce financement lui permettra notamment de recruter du personnel : une/un coordinatrice/teur de parcours, une/un secrétaire, et aussi de recourir à des outils informatiques communs : agenda partagé, messagerie sécurisée, réseau social des professionnels de santé.

Pour le ministère de la Santé et des Solidarités, le déploiement des CPTS est une priorité. C'est pourquoi, depuis cet été, les CPTS peuvent bénéficier de financements significatifs de l'Assurance Maladie en s'engageant par contrat sur les objectifs qu'elles se fixent.